

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	136 (2022)
Artikel:	Armoiries des Hugonet
Autor:	Vaivre, Jean-Bernard de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-981079

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries des Hugonet

JEAN-BERNARD DE VAIVRE

Alors que pour des membres de familles de relativement second plan à la fin du XV^e siècle ou au début du suivant, on dispose de nombreuses sources largement imprimées donnant leurs armoiries grâce à leurs sceaux, des figurations ou des blasonnements dans des armoriaux manuscrits contemporains, des tapisseries, des décors muraux, voire des peintures de chevalet, on se heurte parfois, pour des personnages ayant joué un rôle notable dans l'histoire, à la pauvreté de la documentation héraldique publiée.

Tel paraît avoir été le cas pour les Hugonet en Bourgogne¹, famille originaire du Mâconnais. Le premier connu serait Guillaume Hugonet, échevin de la ville de Mâcon² en 1390 et encore en 1412. Puis Guillaume Hugonet, avocat au bailliage de Mâcon en 1419 qui devint conseiller³ du duc de Bourgogne Jean sans peur. Il eut deux fils, Pierre et Étienne, ce dernier fut évêque de Mâcon (1450–1471). Pierre Hugonet, aussi échevin de Mâcon, receveur pour le Mâconnais en 1439, laissa deux fils, illustres en leur lignée, Guillaume et Philibert, conseillers au rôle important auprès des ducs de Bourgogne. Les armoriaux de l'époque moderne comme celui de Pierre Palliot se bornent à énoncer qu'ils portaient un vairé d'or et d'azur à la bande de gueules⁴.

Guillaume Hugonet fit des études à Dijon et à l'Université de Paris où il acquit le titre de licencié *in utroque jure* avant d'aller parfaire sa connaissance du droit à l'Université de Turin. D'abord avocat au bailliage de Mâcon, puis juge au bailliage du Beaujolais, il entra au service du duc de Bourgogne Philippe le Bon dès 1455, devenant, dix ans plus tard, maître des requêtes et conseiller de son fils Charles, comte de Charolais. Ce dernier lui attribua les

fonctions de bailli du Charolais et capitaine du château de Charolles⁵, puis après la mort de son père, lui confia des missions en Flandre, le nommant à l'été 1470 à la tête du grand conseil, vice-chancelier, et, après la mort de Pierre de Goux, chancelier le 22 mai 1471, ce qui lui valut d'être anobli. Ayant épousé Louise de Layé, fille de Pierre de Layé, seigneur de Messemey-en-Dombes⁶, membre d'une famille d'ancienne noblesse du Mâconnais et du Beaujolais, et de Aremburge de Saint-Amour⁷. Guillaume Hugonet qui avait hérité de biens familiaux à Mâcon, notamment de plusieurs maisons, acquit dans les environs la seigneurie de Lys⁸, la terre d'Époisses⁹ en Auxois¹⁰ et surtout, en Charolais, le fief de Saillant¹¹. Pour cela encore, il fit montre d'une constante opiniâtreté pour parvenir à ses fins. Dès 1463, il engagea des tractations en vue d'acquérir la terre et seigneurie de Saillant. Le 1^{er} mai 1463, un bail à ferme fut passé pour la terre et seigneurie de Saillant, Planot et Chides consenti par « *messire Jean Noseret¹², chanoine de Mâcon, au nom et comme procureur de noble et puissant seigneur messire Guillaume Hugonet, chevalier, seigneur de Saillant et d'Epoisse, chambellan de très excellent et puissant* »

⁵ Charolles, Saône-et-Loire, chef-l. arr.

⁶ Aujourd'hui Meximieux, Ain, arr. Bourg-en-Bresse, chef-l. cant.

⁷ Louise de Layé était la petite nièce de Geoffroy de Saint-Amour, évêque de Mâcon de 1418 à 1430, à qui succédèrent à ce siège épiscopal d'abord Guy de Rochefort (1430–1450), puis Étienne Hugonet (1450–1472) et enfin Philibert Hugonet (1473–1484).

⁸ Lys, aujourd'hui hameau de la commune de Chissey-lès-Mâcon, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, cant. Saint-Gengoux-le-National.

⁹ Époisses, Côte-d'Or, arr. Montbard, cant. Semur-en-Auxois.

¹⁰ Époisses appartenait à Claude de Montaigu lorsqu'il mourut sans héritiers en 1471. Sa succession importante fut disputée par quinze seigneurs, mais Guillaume Hugonet, ayant acquis plusieurs portions de ses cohéritiers, se les fit attribuer par arrêt du conseil en 1474. Philippe d'Hochberg, maréchal de Bourgogne, qui avait acquis les autres portions, fut en conflit avec Guillaume Hugonet, puis avec sa veuve, mais finit par acquérir l'ensemble des droits sur Époisses par une transaction avec Charles Hugonet en 1481 (Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2^{ème} édition, Dijon (Lagier), 1848, t. III, p. 542).

¹¹ Saillant, écart de la commune de Viry, Saône-et-Loire, arr. et cant. Charolles.

¹² Ce Jean Noseret, maître ès arts, conseiller et aumônier du roi, avait été scelleur de l'évêque Étienne Hugonet, avant de se mettre au service de Philibert Hugonet.

¹ Il aurait été utile de pouvoir consulter une étude de Jean-René Lacour, *Essai sur la généalogie Hugonet, famille bourgeoise mâconnaise des XIV^e et XV^e siècles et ses alliances avec la noblesse*, que cet auteur avait rédigé et déposé aux Archives départementales de Côte-d'Or et qui y figurait sous la cote 1 F 647, mais il y a disparu avant 2008.

² Mâcon, Saône-et-Loire, chef-lieu de département.

³ Monseigneur Barthélémy Rameau, *Nobiliaire Mâconnais, II^e partie, Familles et blasons*, ms aux Archives départementales de Saône-et-Loire, vers 1896, ms 1218.

⁴ Pierre Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries. Reproduction en fac-similé de l'édition de Dijon – Paris publiée en 1660. Introduction de Jean-Bernard de Vaivre*, Paris, 1979, In-4° XXXV–32 pages n. c. + 678 + 49 pages n.c., p. 649.



Fig. 1: Tombeau de Louise de Layé (cl. IRPA).

Prince monseigneur le duc de Bourgogne, au profit de Huguenin Comaille, alias Dormy, habitant de Viry ». La terre de Saillant était alors entre les mains de Jacques de La Baume, époux de Catherine de Thury, fille et héritière de Girard de Thury. Ce dernier avait épousé Jeanne de Frolois, laquelle, devenue veuve, s'était remariée à Guillaume de Neuville. Saillant avait été donné à cette dernière, en garantie des 1500 livres qui lui étaient dues pour son douaire. Guillaume Hugonet proposa de racheter ses droits sur Saillant pour cette somme et Jean de Damas, seigneur de Clessy¹³, chambellan du duc de Bourgogne, bailli de Mâcon, autorisa, le 3 mars 1468 (n.st.), ce rachat qui reçut l'aval, au mois de juin suivant, de Claude de La Baume, comte de Montrevet. Claude de la Baume, qui était gouverneur de Bresse, autorisa enfin le 25 juin 1468 *noble et égrège homme messire Guillaume Hugonet, conseiller et maître des requêtes du Duc de Bourgogne et son bailli de Charolles*, à faire le rachat de la terre et seigneurie de Saillant¹⁴. Ayant désintéressé tous les ayant droits, Guillaume Hugonet devint, en janvier 1469 seul seigneur de Saillant, où il fit réédifier, au moins en

¹³ Sur ce personnage important, Lainé, *Généalogie de la maison de Damas*, Paris, 1836, p. 140.

¹⁴ Archives privées.

partie, le château qui restera après sa mort aux mains de sa famille. En avril 1470, il obtint comme seigneur de Saillant, une charte ducale pour le marché de Viry¹⁵. Établi cependant à partir de 1471 dans les Pays-Bas bourguignons, devenu vicomte et châtelain d'Ypres¹⁶, il y était notamment chargé de récolter les fonds et de recruter des troupes pour le duc, accroissant parallèlement fortement sa propre fortune, ce qui sans nul doute contribua aussi à le rendre impopulaire.

À sa mort le 5 janvier 1477, Charles le Téméraire laissait sa fille Marie de Bourgogne héritière de ses domaines. Le roi de France Louis XI rechercha alors toutes les possibilités qui s'offraient à lui pour mettre la main sur les possessions bourguignonnes. Ses premières tentatives en vue de conclure le mariage de son fils et de Marie ayant fait long feu, une ambassade confiée au chancelier Guillaume Hugonet et à Guy de Humbercourt fut envoyée par Marie auprès du roi de France, tandis que ce dernier recevait à Arras une délégation des États de

¹⁵ AD Nord, B 1694, fol. 54v–55r, cité par Werner Paravicini, *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund*, Stuttgart, 2002, p. 122.

¹⁶ Il avait également acquis des biens à Malines (au moins trois maisons importantes) et à Middelburg.



Fig. 2: Tombeau de Louise de Layé. Face (cl. Luc Pyncket, Kerkraad Sint-Maarten Sint-Niklaas Leper).

Flandre. La révélation qui fut faite aux membres de cette dernière mission du texte d'une lettre de Marie de Bourgogne par laquelle elle déclarait son souhait de voir ses affaires dirigées par Hugonet et Humbercourt augmenta leur fureur et, revenus à Gand, ils initièrent une nouvelle révolte. Hugonet et Humbercourt furent emprisonnés, jugés et condamnés¹⁷, puis malgré les prières de Marie de Bourgogne, exécutés le 3 avril 1477, Guillaume Hugonet ayant ce jour-là écrit à son épouse une touchante lettre, dont le texte a été conservé et plusieurs fois publié¹⁸. Louise de Layé survécut presque trente ans à son époux. Elle mourut en effet en 1506 à Ypres et fut inhumée sous un tombeau dans la cathédrale Saint-Martin. Cette tombe élevée, de 2,34 m de long sur 1,05 de large et d'une hauteur de 1,10 m, se présente comme un sarcophage de pierre d'un noir bleuté (fig. 1). Sur la table, la défunte est figurée en un gisant sculpté en demi-bosse, deux chiens à ses pieds. Le bord de la table, en biseau, porte sa longue épitaphe:

ICI GIST /NOBLE DAME MADAME / LOYSE DE
LAYE VEVFVE DE FEV MESSIRE / GUILLAUME
HUGONET CHLR SEIGNR / DE SAILLANT ET
VICOMTE DES VILLE ET CHATELLENIE D'IPRE ET
CHANCELLR / DE BOURGOGNE ET / LAQUELLE
TRESPASSA LE VII JOUR D'OCTOBRE V^c ET

¹⁷ Malheureusement les pièces du procès ont disparu et les charges retenues ne sont pas connues.

¹⁸ Mémoires pour servir à l'*histoire de France et de Bourgogne* contenant un journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, l'*histoire du meurtre de Jean sans peur avec les preuves, les états des maisons et officiers des ducs de Bourgogne de la dernière race, enrichis de notes historiques très intéressantes pour un grand nombre de familles illustres...*, Paris (J.M. Gandouin), 1729, p. 170–171.

SIX / PRIEZ DIEU POUR SON AME¹⁹. Sur la face externe du tombeau est sculpté un écu en losange, supporté par deux anges aux ailes éployées (fig. 2). L'écu est parti, au I au vairé à la bande brochant, au II à la croix²⁰. Le tombeau était déjà très endommagé à la fin du XVIII^e siècle lorsque l'on posa des plaques en marbre tout autour du mur du chœur. Pour ce faire, on burina presque la moitié de la table sur laquelle est figuré le gisant, avec l'un des deux petits chiens²¹ qui reposaient à ses pieds, symbole de vigilance et de fidélité. Lors de la première guerre mondiale qui détruisit une grande partie de la cathédrale, le visage et les mains de la figuration de Louise de Layé subirent de nouveaux dommages, comme aussi les faces latérales du monument funéraire²² (fig. 3)

Quant à Philibert Hugonet, de quatre ans le cadet de Guillaume, il étudia d'abord à Dijon avant de rejoindre son frère à Turin, poursuivant ensuite ses études de droit à Milan, puis à

¹⁹ Aujourd'hui, les très beaux caractères en sont en partie endommagés. C'est donc la leçon reçue d'Ypres par Pierre Palliot par une lettre en date du 30 juillet 1683 envoyée à lui par un dominicain qui précise que le tombeau est « dans le choeur de l'Eglise de St. Martin. Elle est au costé gauche. Une Tombe de marbre de 4. pieds de hauteur, 3. pieds ½ de large, 7 pieds de longueur, d'une posture relevée d'un demi pied ». De nombreuses transcriptions faites au XVIII^e, puis au siècle suivant ont été relevées qui figurent notamment dans les fonds de la Bibliothèque royale de Bruxelles, plusieurs nous ayant été communiquées par M. Rony Van Belle, auteur d'excellents travaux sur les dalles tumulaires.

²⁰ La famille de Layé portait d'argent à la croix de sable.

²¹ Celui qui est sculpté près de l'angle de la table est un dogue à tête ronde et il porte au cou un collier doté de boules extérieures.

²² Précisions apportées par MM. Alexander Declercq et Roland Meulebrouck que je remercie de leur aide.



Fig. 3: Gisant Louise de Layé, vue du haut (cl. Luc Pyncket).

Pavie où il obtint le grade de docteur *in utroque jure*. Dès 1463, étant encore en Italie, il déposa auprès de la curie apostolique une supplique pour obtenir une dispense de résidence pour la paroisse de Saint-Clément-sur-Guye qu'il détenait au diocèse de Mâcon. Le 13 avril 1464, son oncle Étienne, évêque de Mâcon²³, s'adressait à cette même Curie apostolique pour que lui soit réservée la sacristie de la collégiale Notre-Dame de Beaujeu précisant qu'il était également chanoine et official de Mâcon²⁴. En octobre 1466, il fut nommé conseiller et maître des requêtes par Charles, comte de Charolais. Il reçut du duc de Bourgogne diverses missions diplomatiques auprès de la cour impériale, des rois d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal, de Naples et de la cour apostolique où il se fit connaître des papes Paul II et Sixte IV, dont il reçut le titre honorifique de protonotaire

apostolique. Son frère Guillaume résidant alors de manière permanente en Flandre, Philibert Hugonet administrait, lors de ses séjours en Mâconnais, les biens de la famille dans cette région de Bourgogne.

À la mort de son oncle Étienne en septembre 1472, il lui succéda à l'évêché de Mâcon par élection du chapitre cathédral, reconnue par le pape Sixte IV en janvier 1473. Le 7 mai suivant, probablement à la suite de l'intervention du duc de Bourgogne, il fut promu en consistoire au rang de cardinal diacre au titre de *S. Lucia in Silice* et, plus tard le 17 août 1477, au rang de cardinal prêtre de *Ss. Johanne et Paulo*. Ses armoiries comme cardinal figurent dans un armorial manuscrit, beaucoup plus tardif conservé à Munich²⁵ (fig. 4). Dans les années qui suivirent il obtint en commende de nombreux bénéfices: abbé commendataire des abbayes de Notre-Dame de Bellevaux²⁶, Saint-Pierre de Baume-les-Messieurs²⁷, Saint-Bénigne de Dijon²⁸, Saint-Denis en Broqueroie²⁹, Saint-Savin³⁰ au diocèse de Poitiers. Après la mort de

²³ Il existe une mention du sceau, aujourd'hui disparu, d'Étienne Hugonet, évêque de Macon. [Juénin], *Nouvelle Histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus, enrichie de figures ; avec une table chronologique et quelques remarques critiques... par un chanoine de la même abbaye*, Dijon (A. de Fay), 1733, Preuves, p. 271, a édité l'acte de consécration de l'autel du château de Lène par Étienne Hugonet, le dimanche après la fête de la Circoncision, 3 janvier 1451. L'acte était, selon les termes du parchemin, authentiqué du *sigillum camerae nostrae* et Juénin, qui l'a vu, écrit *Pend un sceau de cire rouge avec un écu vairé au bâton péri en bande*. Rameau, *op.cit.*, pensait que cela pouvait être un signe de bâtardise, mais aucun autre témoignage ne va en ce sens.

²⁴ Informations données par Jacques Madignier qui m'a communiqué, avant parution de son étude sur les *Fasti*, de nombreuses précisions reprises ici sur le cursus de Philibert Hugonet, ce dont je lui suis très reconnaissant.

²⁵ *Insignia pontificum Romanorum et cardinalium II. Insignia ab Urbano VI ad Robertum de Nobilibus cardinalem*, Munich, BSB Cod. icon. 267, au folio 145.

²⁶ Notre-Dame de Bellevaux était un monastère cistercien, sur le territoire de l'actuelle commune d'École, Savoie, arr. Chambéry.

²⁷ Baume-les-Messieurs, ancienne abbaye bénédictine, Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Valteur.

²⁸ Saint-Bénigne était une abbaye bénédictine située au centre de la ville de Dijon.

²⁹ Saint-Denis en Broqueroie, Belgique, près de Mons.

³⁰ Saint-Savin-sur-Gartempe, Vienne, arr. Montmorillon, chef-lieu cant.

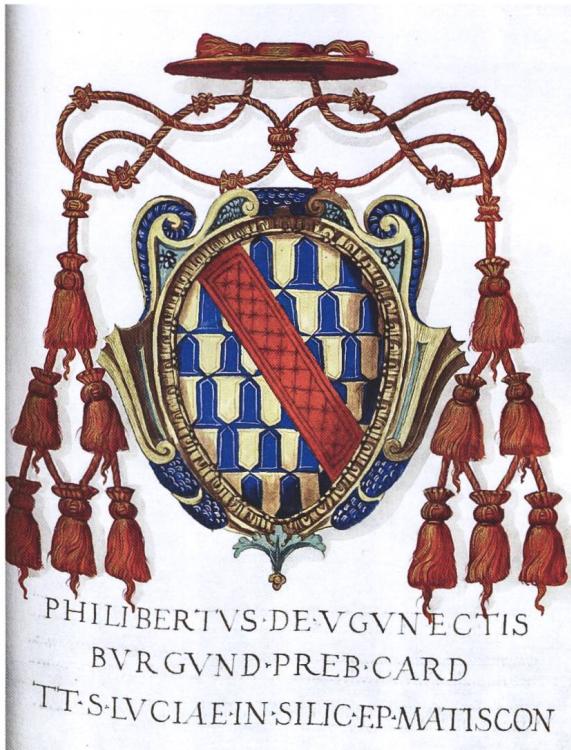


Fig. 4: Armoiries du cardinal Hugonet dans l'armorial de Munich (cl. BSB).

son frère, il s'installa à Rome où il fit l'acquisition de plusieurs maisons, mais il continua à s'occuper des biens de sa famille en Bourgogne, obtenant la tutelle de ses neveux après l'exécution de leur père à Gand et suivant depuis Rome les affaires de son diocèse. Le cardinal Hugonet mourut le 11 septembre 1484 à Rome et il fut inhumé le jour suivant à Santa Maria del Popolo. Si ce prélat cultivé eut certainement une importante bibliothèque, à l'instar de son frère, aucun inventaire n'en a subsisté. La consultation des fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal pouvait faire croire qu'un de ses manuscrits³¹ avait été recueilli en ce riche dépôt parisien, car on y a signalé un exemplaire des Épitres de saint Jérôme³² qui porterait, au folio 5, un écu prêté à Philibert Hugonet³³. En réalité, cet écu vairé d'or et de sinople n'est pas celui de Philibert Hugonet, mais celui de Guichard de Rovedis de Pavie, prieur de Montrottier³⁴, qui avait

³¹ Catalogue général des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, par Henry Martin, 1885, t. I, p. 175.

³² Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms 292, fol. 5. Le manuscrit porte au fol. 1 un écu effacé.

³³ IRHT, Bulletin d'information n° 4, Paris, 1955, n° 292, fol. 5.

³⁴ Montrottier, Rhône, arr. Lyon, cant. Saint Laurent de Chamousset.

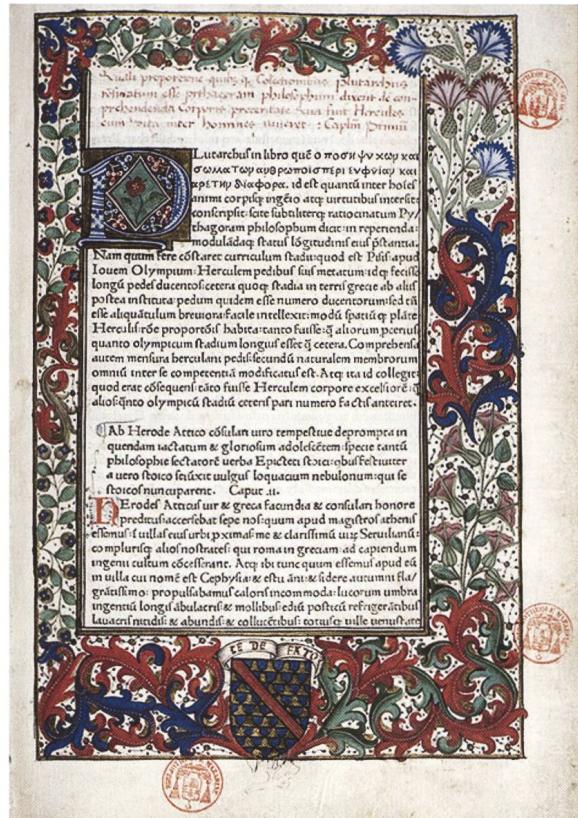


Fig. 5: Incunable de la Bibliothèque Mazarine (cl. IRHT).

commandité ce manuscrit et possédait dans sa bibliothèque des incunables, dont un beau missel³⁵ à la Bibliothèque municipale de Lyon porte le même écu.

Il existe cependant, dans une autre bibliothèque parisienne, un livre provenant de celle de Philibert Hugonet. À la Bibliothèque Mazarine, un incunable, exemplaire des *Noctes Atticae* d'Aulu Gelle (Gellius)³⁶, porte au registre inférieur du folio 7, dans le grand encadrement peint à décor de feuillages et de fleurs, un écu vairé d'or et d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout, sommé d'un phylactère contenant une devise : *Cede fato* (fig. 5). Il s'agit bien là des armes de Philibert Hugonet³⁷. Si, s'agissant du propriétaire de ce livre, certains

³⁵ Bibliothèque municipale de Lyon, Ms Coste 100, écu notamment au folio 7.

³⁶ Il s'agit de l'édition princeps des *Nuits attiques* d'Aulu Gelle, œuvre aux allures d'encyclopédie adressée à une assez large audience de gens cultivés, sortie des presses romaines de Sœnheim et Pannartz en avril 1469 c'est-à-dire une année avant que l'on imprime un livre à Paris.

³⁷ Au contreplat de cet incunable, l'ancienne cote Desmarais « 384 », avec la mention « Ph[iliber]tis Hugonitis », Philibert Hugonet, évêque de Mâcon, au bas de la 2^e page de garde volante. Ce livre figurait dans l'inventaire (1661–1662) de la bibliothèque du cardinal Mazarin (Mazarine, Ms 4111, f. 120).

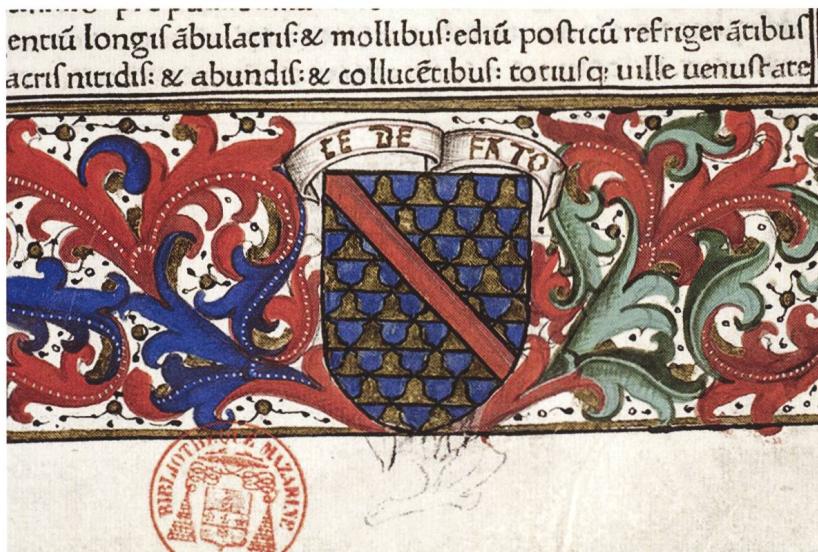


Fig. 6: Armoiries de l'incunable de la Bibliothèque Mazarine (cl. IRHT).

ont pu hésiter entre Guillaume³⁸ et Philibert Hugonet en remarquant que l'écu n'est pas sommé d'une mitre ou d'un chapeau, c'est vraisemblablement parce que l'artiste chargé de le peindre ne disposait pas d'une surface suffisamment grande pour faire figurer des ornements extérieurs. En outre, la devise *Cede fato* pourrait incliner à pencher en faveur du prélat³⁹ (fig. 6). Enfin le lieu d'impression, Rome, constitue un indice supplémentaire en ce sens.

Le chancelier Guillaume Hugonet quant à lui possédait une très riche bibliothèque, dont on connaît la composition grâce à un chapitre de l'inventaire qui fut dressé après sa mort. Après les défaites de Charles le Téméraire à Grandson et Morat, Guillaume Hugonet, prévoyant des troubles, avait rédigé un testament, le 5 décembre 1476, pour régler sa succession, nommant ses exécuteurs testamentaires et laissant à son épouse la gestion de ses biens comme la tutelle des enfants tant qu'elle ne se remariait pas⁴⁰, demandant qu'inventaire de ses biens soit dressé à son décès. C'est grâce à ce document que la liste de ses livres est connue. Ce document

plusieurs fois édité⁴¹ a fait l'objet d'une excellente étude de Véronique Flammang⁴² qui a publié l'intégralité du « *Compte de noble dame Loyse de Layé, dame de Saillant⁴³, d'Espoisses⁴⁴ et de Meldebourg⁴⁵* en Flandres, nagaires vesve de feu noble et puissant seigneur messire Guillaume Hugonet, en son vivant chevalier, seigneur desdis lieux et chancellier de Bourgoingnc, touchant le gouvernement, recepte, entremise et despence que ladite dame a faicte et eue de ses enfians a elle demouréz dudit feu seigneur et de tous et quelconques les biens

meubles, rentes et revenus venuz a sa connoissance appartenans a elle et a sesdis enffans, délaissez par ledit feu seigneur son mary es pays de Flandres, de Brabant et autres de pardęa, et ce depuis le 3^e jour d'avril, l'an 1476 avant Pasques 131 et jusques au jour de l'an courant quatre cens soixante dix neuf ». La « librairie » du chancelier qui comptait 93 volumes – chiffre important pour l'époque – comportait de nombreux ouvrages, certains en français « fort disparates au demeurant puisqu'ils vont d'un traité d'échec au roman de Paris et Vienne, en passant par la Légende dorée, mais le latin y règne en maître », comme l'a souligné John Bartier⁴⁶. Certains de ses livres⁴⁷ portaient ses armes, notamment :

⁴¹ L.-P. Gachard, « Mémoire sur Hugonet et Humbercourt », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. 6, 2^e partie, 1839 ; Werner Paravicini, « Zur Biographie von Guillaume Hugonet, Kanzler Herzog Karl des Kühnen », *Festschrift für Hermann Heimpel*, II, Göttingen, 1972, p. 443–481, repris dans W. Paravicini, *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund*. Gesammelte Aufsätze, Stuttgart, 2002, p. 106–142 .

⁴² Véronique Flammang, « Compte de tutelle de Loyse de Layé, veuve du chancelier Hugonet » – 1479, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2003, t. 169, p. 51–162

⁴³ Saillant est un écart, sur la commune de Viry, Saône-et-Loire, arr. et cant. Charolles.

⁴⁴ Époisses, Côte d'or, ar. Montbard, cant. Semur-en-Auxois.

⁴⁵ Aujourd'hui Maldegem, Belgique, province de Flandre orientale.

⁴⁶ John Bartier, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1955, p. 278.

⁴⁷ Les livres de Guillaume Hugonet sont souvent cités dans la grande et belle thèse de la regrettée Céline Van Hoorebeeck, *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420–1520)*, dont est tiré son livre de même

³⁸ Les *Noctes Atticae* d'Aulu Gelle ne figurent d'ailleurs pas dans la longue liste des livres du chancelier.

³⁹ Vu le contexte international de la cité pontificale, il n'est pas impossible qu'un enlumineur de culture française ait pratiqué ce type de décor à Rome. L'incunable en question a été imprimé à Rome en 1469, ce qui donne du poids à une destination au cardinal, selon une remarque présentée par François Avril.

⁴⁰ Elle se maria cependant, deux ans après la mort du chancelier, à Jean Oderne, ce dont son épitaphe ne dit rien.

-35- Un autre livre couvert de noir emprant Quatus Plinius Secundus, armoyé des armes de feu monseigneur le chancelier, commenant le premier fuiellet: Spreare posset et la fin du pénultième : in partem,

-395- Ung breviaire couvert de velours noir aux fermeaux d'argent doré armoyé aux armes de feu mondit seigneur.

L'inventaire des biens de Guillaume comportait aussi des objets à ses armes⁴⁸. Le sort ultérieur de la plupart de ces objets d'art comme de la majorité de ses livres ne nous est pas connu. Certains ont cependant pu être identifiés. L'un de ceux qui figure même dans la liste des 93 livres énumérés dans l'inventaire dressé pour le Compte de tutelle rendu par Loyse de Layé, veuve du chancelier Hugonet où figure sous le n° 57 « Item les Institucionis de Lactences en parchemin, armoyez des armes de feu mondit seigneur ». Cet exemplaire n'avait pas été identifié jusqu'à aujourd'hui et on en doit la connaissance à François Avril qui l'a reconnu parmi les manuscrits conservés



Fig. 7: Aulus Gelle aux armes de Guillaume Hugonet (cl. BSB).

titre, Tournai (Brepols) 2015 et également mentionnés dans Hanno Wijsman, *Luxury bound. Illustrated manuscript production and Noble and Princely book ownership in the Burgundian Netherlands (1400–1550)*, Tournai (Brepols), p. 490–494.

⁴⁸ Par exemple : 288 « une autre coupe dorée, goderonnee a ung bouton, armoyé ou convercle dedens aux armes de mondit feu seigneur. », 441 – « deux pieces de tapisserie de saiete a personnaiges de broture que madicte dame a fait depuis ledit trespas, armoyé les armes de feu mondit seigneur et de madame... », 498 – « une coupe dorée, goderonnee a ung bouton, armoyé ou convercle de feu mondit seigneur ». Et ce sans compter d'autres pièces figurant dans l'inventaire, comme « deux casubles de velours noir, les manipules et les estoiles et deux autres casubles de camelot aussi garnies d'estoiles et de manipules, le tout armoyé aux armes de mondit feu seigneur de Saillant et de madicte dame », ou « deux pieces de tapisserie de saiete a personnaiges de broture que madicte dame a fait depuis ledit trespas, armoyé les armes de feu mondit seigneur et de madame, et une autre piece de semblable tapisserie a personnaiges de soye d'or ».

aujourd'hui à Munich⁴⁹ (fig. 7). On notera que la lecture de Lactance par le chancelier de Bourgogne a fortement influencé ce dernier car, dans un discours qu'il prononça à Saint-Omer⁵⁰ le 1er novembre 1471, son propos commence ainsi: « ...l'omme créature sociale et compaignable vivant en multitude en telle manière que, comme dit Lactance ou XVI^e chappitre du

⁴⁹ Munich, BSB, cod. Lat. 11326. Ce manuscrit a fait l'objet d'une notice par Ulrike Bauer-Eberhardt dans son excellent catalogue des manuscrits enluminés de la BSB de Munich, *Die illuminierten Handschriften italienischer Herkunft in der Bayerischen Staatsbibliothek, Teil 1: Vom 10. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Wiesbaden, Reichert, 2011 (Catalogue des illuminés des manuscrits de la Bayerische Staatsbibliothek à Munich, 6, 1), mais elle n'y avait pas identifié l'écu, qu'a reconnu François Avril que je remercie pour cette information et la communication des données rassemblées sur l'intérêt de Guillaume Hugonet pour Lactance.

⁵⁰ John Bartier, *op.cit.*, p. 442.



Fig. 8: Tite Live de Guillaume Hugonet. Incunable à Boulogne (cl. IRHT).

vie livre Divinarum institutionum : primum justicie officium est conjungi cum Deo... »⁵¹.

D'autres livres qui ne figurent pas dans l'inventaire précité proviennent de la bibliothèque du chancelier. On sait d'ailleurs que le document de Louise de Layé fait mention de livres prêtés par lui à divers correspondants et qui ne figurent pas dans la liste. Il doit en être ainsi d'un incunable conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer : il s'agit d'un Tite Live, *Historiae Romanae decades*.⁵² Au registre inférieur du folio 3, un lion grimaçant tient dans ses pattes l'écu vairé d'or et d'azur de Guillaume Hugonet (fig. 8).

La bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, particulièrement riche, conserve aussi un petit manuscrit, un Coutumier de Bourgogne anonyme, dont le folio 1v° comporte, dans un encadrement d'arabesques et de fleurs, un écu aux armes Hugonet, timbré d'un heaume tourné à senestre, au bourrelet d'azur et aux lambrequins d'or et de gueules, cimé d'une jeune femme nue issant d'un tronc d'arbre mort et tenant dans chacune de ses mains une des branches écotées. L'écu est vairé d'or et d'azur à la bande de gueules (fig. 9). Au bas du feuillett,



Fig. 9: Coutumes de Bourgogne, manuscrit de Guillaume Hugonet (cl. IRHT).

d'une écriture plus tardive : *Ce sont les armes de Guillaume Hugonet Chancelier de Bourgogne.*

S'agissant de Philibert Hugonet, un intéressant document inédit contemporain est conservé dans un dépôt d'archives privées. Un peu plus d'un an après avoir reçu le galero cardinalice, il reçut en effet une demande de Françoise de Chatelus, veuve de Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, conseiller du duc de Bourgogne qui confia à ce dernier diverses missions diplomatiques, avant que Louis ne devienne bailli de Mâcon. Louis de Chantemerle, possesseur d'une intéressante bibliothèque de manuscrits⁵³, avait épousé en 1426 Françoise de Chatelus, que les généalogistes ont erronément donné à la maison bourguignonne de Chastellus, mais qui appartenait en réalité à une famille forézienne du nom de Chatelus. La Clayette ne possédait au début du XIV^e siècle, hors son château sur le bord du grand étang du même nom, qu'un moulin et une maladrerie. C'est à Louis de Chantemerle

⁵¹ Ce point a été relevé par de nombreux auteurs, notamment Reine Spilman, *Sens et portée de l'évolution de la responsabilité civile depuis 1804*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I, Bruxelles, 1955 ; Vincent Challet, *Société politique à la fin du XV^e siècle dans les royaumes ibériques et en Europe*, Valladolid, 2007, p. 159 ; Dallas Lavoie Clouatre, *From Order to Class : The De-legitimation of the Conceptual Foundations of Hierarchy*, t. 2, University of California, Berkeley, 1990, p. 366. Communication de François Avril d'un dossier constitué par lui sur Hugonet et Lactance.

⁵² Boulogne-sur-Mer, Inc. 49. Il s'agit des *Historiae Romanae decades*, édition par Johannes Andreas, évêque d'Aleria, sorti des presses de Wendelinus de Spire à Venise en 1470.

⁵³ Jean-Bernard de Vaivre, « Un bibliophile bourguignon au début du XV^e siècle : Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette et ses manuscrits », *Journal des Savants*, juillet-décembre 2005, Paris (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), p. 317-397.



Fig. 10: Privilège pour les messes au château de La Clayette (cl. JBV).

que l'on doit la création d'un gros bourg qui prospéra grâce à la création qu'il obtint du duc Philippe le Bon de trois foires annuelles à La Clayette, accordées par lettres d'août 1437, ce qui entraîna la construction de maisons en face du château, situation qui fut encore accrue après la concession ducale, en 1450, d'un marché chaque lundi. Si le château possédait un oratoire, la petite ville ne possédait pas encore d'église. En 1451, Louis de Chantemerle obtint de l'évêque de Mâcon, Philibert Hugonet, la construction d'une chapelle sous le vocable de Sainte-Avoie, à moins de trois cents mètres du château vers le levant. Cependant, ce n'était là qu'une annexe de Varennes-sous-Dun qui était la paroisse et le demeura jusqu'au-delà de la fin de l'Ancien Régime. Louis de Chantemerle mourut le 30 avril 1465 et son épouse lui survécut, demeurant toujours dans le château. C'est donc un peu moins de dix ans plus tard qu'elle adressa une supplique à l'évêque de Mâcon pour entendre la messe dans la chapelle du château, demande qui fut exaucée par une autorisation qui lui fut adressée en un privilège enluminé (fig. 10) dont la teneur est la suivante :

« *Philibertus, miseratione divina tituli Sancte Lucie in Silice sacro sancte Romane ecclesie presbiter cardinalis, Matisconensis vulgariter nuncupata-*

tus ecclesie cathedralis Matisconensis administrator perpetuus, dilecte nobis in Christo nobili domine domine Francisce de Chantemerle et de Clayeta nostre Matisconensis diocesis, salutem in Domino sempiternam. Desideria justa potentium congruo favore prosequimur et votis eorum qui a rationis tramme non discordant libenter nos proprios exhibemus atque benignos. Exhibita siquidem nobis nuper pro parte dictae Francisci de petitio continebat quod cum dictum Castrum sive fortalicum de Clayeta in quo nostra domina Francisca continuam ut plurimum facie residentiam a parochiali ecclesia de Varenis subitus Domini Regis dicte diocesis sub eius districtu Castrum ipsum fore noscitur per unum miliare vel circa distet ipsa domina Francisca Septuagesimum vel circa sue etatis annum actigens quia senio confracta et propter viarum discrimina ad dictam parochialem ecclesiam dominicas et aliis festivis diebus solemnibus promissis et aliis diuinis officiis inibi pro tempore celebrandis comode sine maximo sui corporis detrimento accedere non valet. Nobis humiliter supplicari fecit ut sibi super hiis de remedio provide dignarum opportuno. Nos igitur ipsius domine Francisce humiliis in hac parte supplicationibus inclinati sibi quoad vixerit et quamdiu in dicto castro de Clayeta moram trahere contigerit missas et alia divina officia in eius capella dicti castri sive fortalicii de Clayeta aut alia sua capella Sancte Avie prope et extra dictum Castrum dominicas et aliis festi viis diebus solemnibus audiendas et lecite possit et valet. Eandem similitudinē parochiali ecclesia dictis diebus dominicas aut solennibus festis non interficit officio cum diuinis dominicis secum existentibus absoluente in ordinatione concedimus et indulgenias sicut tamen sive in ecclesiis dictis parochialibus pro tempore existentibus per hoc ususque quoniam inde non intendimus. In eius Ratiocinatione prius missas lecticas confide fieri et per decimationem rite infra scriptum Vigiliam pro mihi Cardinalatus scribi fuissest et sicimus appensione omnium Datum Rome in domibus me solete residentibus Sub domino a misericordia et auxiliis sanctissimi in ipso anno et die anni domini regni eiusdem divina prouidentia ppe. S. Agapitus Cicalinus. g.

castrum dominicis et aliis festivis diebus solemnibus audire libere et licite possit et valeat. Eamdem si in dicta parrochiali ecclesia dictis diebus dominicis aut solemnibus festis non intersit officiis cum duabus domicellis secum existentibus absolventes auctoritate nostra ordinaria concedimus et indulgemus, salvo tamen jure rectoris dicte parrochialis ecclesie pro tempore existentis cui per hoc derogare quovismodo non intendimus. In cuius rei testimonium presentes nostras licteras exinde fieri et per secretarium nostrum infrascriptum sigillique nostri cardinalatus subscribi jussimus et fecimus appensione communiri. Datum Rome in domibus nostre solite residentie sub anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto die vero vicesima prima mensis novembris pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Sixti divina providentia pape quarti anno quarto.

{Au bas du document, à gauche :} Mandato eiusdem reverendissimi domini cardinalis.

{Signé :} Agapitus Geraldinus.

L'évêque Philibert Hugonet, qui rappelle dans le préambule son rang de cardinal au titre de Sainte Lucie, accorda donc à Françoise de Chantemerle, âgée d'environ soixante-dix ans, en raison de son âge avancé, de son état de santé et compte tenu de la distance d'environ un milliaire qui sépare le château-fort où elle a sa résidence de l'église de Varennes-sous-Dun⁵⁴, sa paroisse, ne pouvant s'y rendre aisément pour ces raisons, l'autorisation d'assister à la messe et aux offices dans l'oratoire du château ou dans la chapelle Sainte-Avoie, plus proche de son foyer. Ce document, rédigé par son secrétaire, scellé de son sceau cardinalice, fut délivré dans la ville de Rome en sa résidence, le 21 novembre 1474. Le document porte, en bas et à droite, le signum du secrétaire, *Agapitus Geraldinus*, soit Agapito Geraldini, qui fut, par la suite, le propre secrétaire du pape Alexandre VI. L'écriture du document n'est pas celle d'Agapito Geraldini, qui s'est borné à la souscription apparaissant au bas du texte en une belle graphie humanistique, corrigeant le texte du copiste de la maison du cardinal en ajoutant en marge de la quatrième ligne avant la fin le mot *subscribi* qui manquait après *infrascriptum*.

Le parchemin est enluminé, le prénom du prélat en majuscules romaines aux lettres alternativement azur et or, l'initiale comportant dans la panse du P un écu aux armes Hugonet, sommées du chapeau cardinalice, tandis qu'au registre inférieur est peint un écu parti, au I

⁵⁴ Varennes-sous-Dun, Saône-et-Loire, arr. Charolles, anc. cant. La Clayette.



Fig. 11: Les armes de Louis de C.hantemerle dans l'armorial de la Cour amoureuse (cl. JBV).



Fig. 12: Décor héraldique du Privilège du cardinal (cl. JBV).

des quartiers 1 et 3 des armes Chantemerle⁵⁵ (fig. 11), au II, d'argent au lion issant d'azur des Chatelus (fig. 12). Si ce genre de document paraît en France assez exceptionnel, il ne l'était

⁵⁵ Les Chantemerle portaient un écartelé, aux 1 et 4, d'argent au sautoir de sable, aux 2 et 3, d'or à deux faces de gueules accompagnées d'un orle de huit merlettes du même, trois, deux et trois.

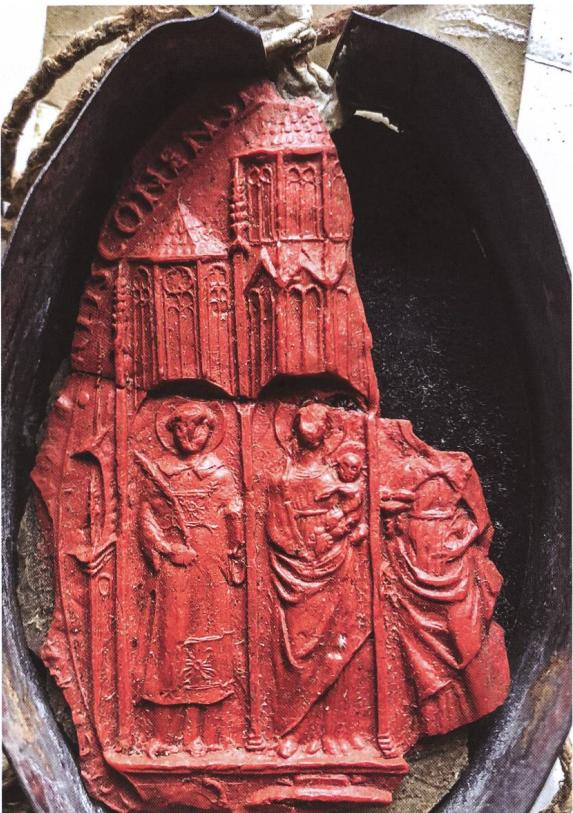


Fig. 13: Sceau du cardinal Philibert Hugonet sur le Privilège (cl. JBV).

sans doute pas autant à Rome. Ce diplôme est revêtu du sceau de Philibert Hugonet (fig. 13). Un autre exemplaire de ce sceau est conservé à Poitiers, appendu à un acte de Philibert Hugonet en tant qu'abbé de Saint-Savin (fig. 14). Le sceau en navette de type hagiographique de la lettre d'acceptation du cardinal à Françoise de Chantemerle n'est malheureusement pas complet. Celui des archives départementales de la Vienne⁵⁶ ne l'est pas non plus, bien que tous deux aient été enserrés dans une boîte de métal, mais la confrontation des deux permet de reconstituer la plus grande partie de la légende. Le sceau du fonds de Saint-Savin mesure en l'état 65 mm de large et 75 mm de haut, sa boîte en métal, dans sa plus grande hauteur, mesurant 115 mm, ce qui laisse présager que le sceau complet devait mesurer environ 100 mm, identique à l'autre sceau au relief mieux conservé. Ce sceau présente dans un cadre architectural gothique figurant l'abside d'une grande église à la haute nef flanquée de deux chapelles plus petites également éclairées de fenêtres à remplages, trois niches. Celle du centre abrite une Vierge à l'Enfant, tous deux nimbés. Celle de dextre montre un saint, nimbé, portant

⁵⁶ AD 86, Act. 438-E nouv. 1184, sceau 340.



Fig. 14: sceau du cardinal Philibert Hugonet aux archives de la Vienne (cl. ADV).

de la main droite une palme dont l'identification ne peut être établie, d'autant qu'aucun texte ne fait état des dévotions particulières de Philibert. Lui faisant pendant, à senestre, une sainte martyre, qui doit être sainte Lucie, portant de la main gauche la palme et de la droite une coupe ou un plateau présentant ses yeux, arrachés lors de son martyre selon un thème iconographique qui se répandit à partir du XIV^e siècle. Au registre inférieur étaient placées les armoiries du cardinal, dont n'apparaît plus que le chapeau. D'après ce que l'on discerne sur chacun des fragments en la reconstituant, la légende était :

[Sigillvm Phili]BERTI T[i]T[ulo] s[ancti]
IOHANNIS ET PAULI /
PRESBITERI C[ardinalis] + MATISCONENSI[s
episcopi]

Le chancelier Guillaume Hugonet possédait en Charolais, à quelques lieues au nord de La Clayette, la terre de Saillant, où il fit construire ou plutôt réédifier le château. Si celui-ci a été entièrement démolí en 1855, on peut se faire une idée de son aspect d'après un dessin qui en fut levé dans le premier tiers du XIX^e siècle et qui illustra l'une des pages du grand livre de Maillard de Chambure⁵⁷. Aujourd'hui sur

⁵⁷ *Voyage pittoresque en Bourgogne ou description historique et vues des monumens antiques et moyen âge, dessinées par une société d'artistes, Deuxième partie, Département de Saône-et-Loire*, Dijon (Imprimerie lithographique de veuve Amb. Jobard), 1835, gr. in plano, p. 64.

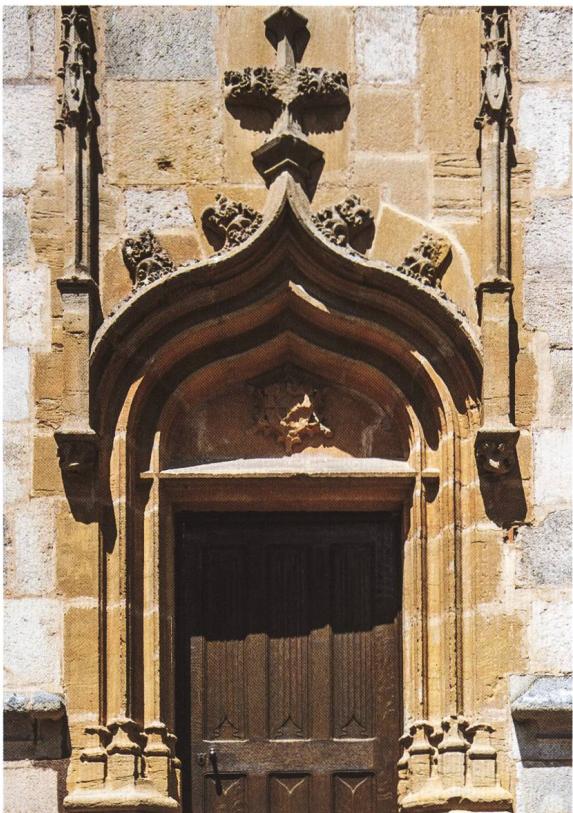


Fig. 15: Porte provenant du château de Saillant (cl. JBV).

le site, un des médaillons sculptés des armes Hugonet a été inséré dans le mur d'une grange de l'ancien château. L'une des portes de la cour intérieure a été sauvée et réinsérée (fig. 15) dans la façade extérieure du château de Chaumont⁵⁸, à quelques lieues de là. Le linteau y est orné d'un écu au vairé des Hugonet (fig. 16). Il n'est pas sûr toutefois que l'intégralité du château disparu de Saillant ait été construit du temps du chancelier de Bourgogne, car le décor de cette porte appartient à un style un peu plus tardif et tendrait à prouver que la construction définitive doit être l'œuvre du fils du chancelier, Charles Hugonet de Saillant.

Fils de Guillaume Hugonet et de Louise de Layé⁵⁹, Charles Hugonet naquit au début de mai

⁵⁸ Château de Chaumont à Saint-Bonnet-de-Joux, Saône-et-Loire, arr. Charolles, chef-l. cant.

⁵⁹ Louise de Layé survécut longtemps à son époux. Elle mourut et fut inhumée à Ypres, comme en témoigne une lettre que Pierre Palliot reçut d'Ypres le 30 juillet 1683 qui lui apprit que sa tombe se trouvait « *dans le chœur de l'église de St-Martin. Elle est au costé gauche. Tombe de marbre de 4 pieds de hauteur, 3 pieds ½ de large, 7 pieds de longueur, d'une posture relevée d'un demi pied. L'épitaphe comme il s'ensuit, aux bords : « Ici gît Noble Dame Madame Loysse de Laye veufve de Feu messire Guillaume Hugonet Chevalier Seigneur de Saillant et Vicomte des Ville et Chatellenie d'Ipre et Chancelier de Bourgogne laquelle trespassa le Sept jour d'Octobre 1506. Priez Dieu pour son ame ». L'Épitaphier de Pierre Palliot, édit. J.-B. de Vaivre, à paraître.*

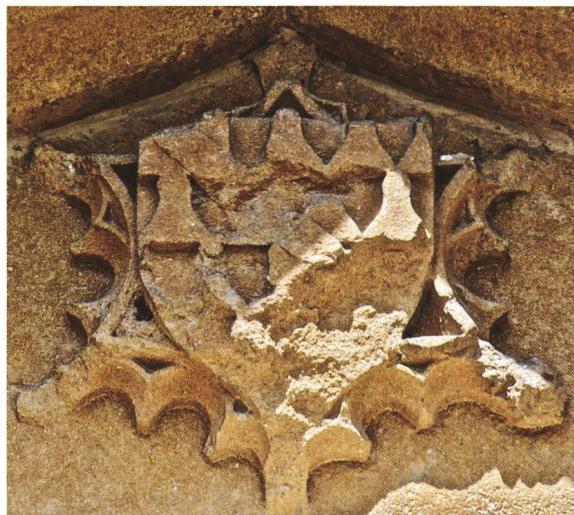


Fig. 16: Écu Hugonet de la porte du château de Saillant (cl. JBV).



Fig. 17: Clef de voûte de l'abside de l'église de Viry (cl. JBV).

1469 et il eut comme parrain Charles, comte de Charolais⁶⁰. Seigneur de Saillant, il épousa le 11 août 1505 Marguerite de Saligny⁶¹. Il fit reconstruire, substituant à une abside en cul de four romane, un nouveau chœur carré à l'église de Viry, dont la clef de voûte porte un écu de

⁶⁰ Les comptes de l'argentier pour mai 1469 font état d'une dépense de 12 livres pour un présent de huit marcs de vaisselle d'argent à offrir au baptême de l'enfant du chancelier (Bruxelles, AGR CC 1924, fol. 191r), cité par V. Flammang, *op.cit.*, p. 53.

⁶¹ Marguerite de Saligny était fille de Jacques de Coligny, dit Lourdin, sire de Saligny et d'Isabeau de Ternant, épousée en 1475. Père Anselme, *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, Paris, 1730 , t. VII, p. 157.



Fig. 18: Vitrail de Viry (cl. JBV).

leurs armes mi-parties⁶² (fig. 17). Ce chœur est éclairé par une grande baie gothique tripartite, orné d'un magnifique vitrail⁶³, formé de trois lancettes trilobées et tympan à mouchettes (fig. 18). Les trois principaux panneaux constitués de motifs d'architecture, arcatures plein cintre, piliers ornés de motifs Renaissance, intrados des voûtes et arc supérieur imitant une maçonnerie de grand appareil. Tel un triptyque, le vitrail comporte donc trois compartiments. Dans le premier, à gauche pour l'observateur, le donateur Charles Hugonet de Saillant, à genoux sur un prie-Dieu sans parements sur lequel est posé un livre de prières ouvert. Le visage, en grisaille, est remarquablement expressif. La tête est nue, la chevelure courte, le heaume sans panache est à terre avec les gantelets. Charles porte un surcot assez court, à ses armes⁶⁴. La partie inférieure de la cuirasse, cuissots, jambards, genouillères et grèves, est figurée en grisaille. Il porte du côté gauche, retenue par une ceinture, une épée à pommeau doré et à quillons droits. Derrière lui, son patron, saint Charlemagne⁶⁵, nimbé, à la barbe bifide, la couronne impériale en tête, tenant dans sa main droite une longue épée nue, à la garde dorée, la pointe en haut, et, de l'autre main, un globe crucifère. Sur sa cuirasse, il porte, couverte sur les épaules par le manteau impérial, une tunique, mi-partie des armes d'or à l'aigle de sable et d'azur à trois fleurs de lis d'or, armes de l'Empire et du royaume de France que les hérauts attribuèrent longtemps à Charlemagne⁶⁶ (fig. 19).

⁶² Jacques de Coligny, sire de Saligny était le quatrième fils de Guillaume de Coligny, seigneur d'Andelot et de Catherine, dame de Saligny et il fut substitué en tous les biens de la maison de Saligny par testament de son ayeul maternel du 11 juin 1441 à condition d'en prendre le nom et les armes de gueules à trois tours d'argent.

⁶³ Jean-Bernard de Vaivre, « Les verrières de Viry », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. XXXVIII, Mâcon, 1964–1965, p. 89–92 + 1 pl. ht. Point repris par le même auteur, dans le catalogue *France 1500. Entre Moyen Âge et Renaissance*, Exposition de la Réunion des Musées nationaux, Paris, Grand Palais, 6 octobre 2010 – 10 janvier 2011, p. 308–309 et pl. 68.

⁶⁴ Contrairement à ce que l'on pourrait penser, Charles de Saillant ne porte pas un écu car, contrairement à ce que certains ont pris pour tel, c'est la manche du surcot, également aux armes, que l'on voit sur son flanc droit.

⁶⁵ Charlemagne avait été placé au nombre des saints par l'antipape Pascal III en 1165 sur les instances de Frédéric Barberousse.

⁶⁶ La plus ancienne description des armes attribuées à Charlemagne est donnée par les *Enfances Ogier*, vers 1275. On les retrouve figurées dans des exemplaires des Grandes chroniques de France et de nombreux armoriaux manuscrits au XV^e et XVI^e siècles. Beaucoup plus rarement sur des vitraux, c'est pourquoi Viry prendra place aux côtés des ver-



Fig. 19: Charles Hugonet de Saillant présenté par saint Charlemagne (cl. JBV).

Sur le panneau central, le Christ de la Passion, nimbé, debout avec le roseau et la couronne d'épines, une cape vermillon sur les épaules, représentation classique de « l'Homme de douleur ». À droite, sous un portique analogue à celui du premier panneau et lui faisant pendant, Marguerite de Saligny est agenouillée devant un prie-Dieu où est disposé un missel

rières de Lunebourg, Montmorency, Champigny-sur-Veude et Bourges. Paul Adam-Even, « Les armes de Charlemagne dans l'héraldique et l'iconographie médiévales », *Mémorial d'un voyage d'études de la Société nationale des Antiquaires de France en Rhénanie* (juillet 1951), Paris, 1953, p. 289–308.



Fig. 20: Marguerite de Saligny (cl. JBV).



Fig. 21: Judas Iscariote (cl. JBV).

ouvert. Elle est revêtue d'une surcotte de cérémonie, longue robe de velours écarlate à reflets, serrée haut à la taille, aux larges manches de tissu clair, les mains jointes dans l'attitude de la

prière et la tête coiffée d'un petit chaperon. Debout derrière elle, sainte Marguerite, tête nimbée à la longue chevelure blonde, vêtue d'une robe azur à reflets, un pan de son manteau brunâtre retenu par l'avant-bras droit, a les mains jointes tenant un crucifix d'or. Les mains, comme le visage finement expressif, sont en grisaille tandis que le fond de la composition de ce panneau, comme celui de Charles est en damas vert. Derrière Marguerite de Saligny en prière, un dragon brun à la longue queue la menace, la gueule ouverte crachant une flamme⁶⁷ (fig. 20).

⁶⁷ Dans le récit de ses voyages dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777, l'abbé Courtépée fait état de son étape à Viry : « J'arrivai à Saillant tout gelé, je dis la messe à dix heures dans une jolie chapelle du château bâti par l'infortuné chancelier Guillaume Hugonet, mâconnois, qui périt à Gand.... Ses armes sont sur la porte du château et au beau vitrail de l'église de Viry, où il est peint avec saint Charlemagne son patron et de l'autre côté sa femme au pied de sainte Catherine qui tient un cierge allumé qu'un petit diable rouge s'efforce d'éteindre avec un soufflet » *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. XX, 1892, p. 142–143. Courtépée a confondu sur le vitrail le chancelier Guillaume et son fils Charles. On ne sait si la mémoire lui a fait défaut lorsqu'il en a rédigé la description à son retour à Dijon ou si cette partie de la lancette montrait alors un diable rouge, qui aurait été remplacé par un dragon lors de la restauration au XIX^e siècle. *L'Annuaire topographique, statistique et historique du département de Saône et Loire, année 1839*, Mâcon (Dejussieu), indique de son côté : « On voit sur le grand vitrail de l'église de Viry, des peintures bien conservées et qui représentent Charles de Saillant aux pieds de saint Charlemagne et Marguerite de Saligny, sa femme, devant sa patronne. Elle tient un cierge allumé, que le diable, dans une position déshonnête, essaie d'éteindre ». Les éléments non restaurés de ce vitrail ne permettent cependant pas d'accréditer cette fable.



Fig. 22: Registre inférieur gauche du vitrail (cl. JBV).

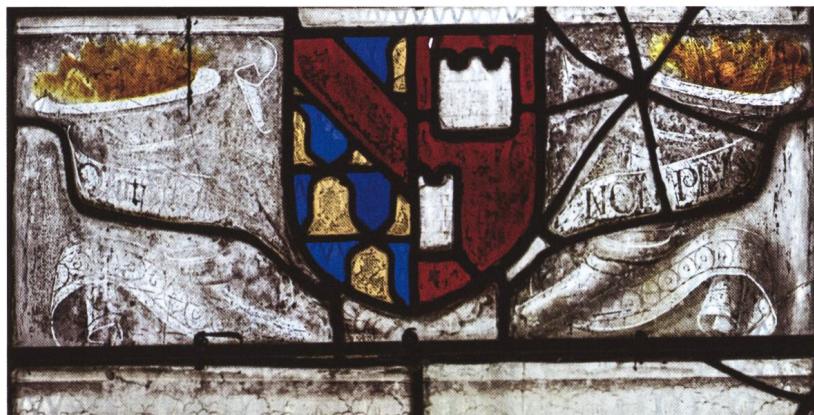


Fig. 23: Registre inférieur droit (cl. JBV).

Au registre supérieur de la lancette centrale, à gauche et à droite, deux médaillons en grisaille représentent des têtes de guerriers coiffés à l'antique et une coupe. Dans les réseaux du tympan, sept anges tiennent à la main les instruments de la Passion. Enfin, dans le plus élevé, à côté de l'ajour où est figuré l'ange portant la couronne d'épines, apparaît une tête d'homme à la barbe et à la chevelure rousse, figuration de Judas Iscariote avec une bourse d'or contenant les trente deniers (fig. 21). Au registre inférieur, les trois panneaux de ce grand vitrail présentent des motifs héraldiques. Sous celui de Charles Hugonet de Saillant, l'écu porte les armes pleines de sa famille, un vairé d'or et d'azur à la bande de gueules entre deux cornes d'abondance autour desquelles un phylactère comportant sa

devise: *Non plus* (fig. 22). On retrouve la même disposition sous le panneau de Marguerite, si ce n'est que l'écu est mi-parti, Hugonet et Saligny, de gueules à trois tours d'argent (fig. 23). Le panneau central est plus grand que ceux qui ornent les panneaux latéraux. L'écu aux armes de Charles de Saillant y est penché, timbré d'un heaume d'argent à grille dorée, doté d'un bourrelet d'or et d'azur des armes de sa maison, d'où s'échappent des lambrequins d'azur à revers d'or, cimé d'une sirène blonde, à mi-corps, tenant en chacune de ses mains des sortes de tiges que l'on aurait du mal à qualifier si l'on n'avait pas connaissance de la figuration du manuscrit déjà cité de Guillaume Hugonet subsistant aujourd'hui à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Les armoiries sont ici supportées par deux lions (fig. 24).

Aucun document conservé ne permet de donner une date à ce remarquable vitrail. La date proposée dans la courte notice du *Corpus vitrearum*⁶⁸ de 1986 qui en repousse l'exécution

jusqu'en 1530 ne peut se soutenir. Le décor architectural qui sert de cadre aux figurations de donateurs comme à la représentation du Christ est proche des décors en usage autour de 1510 en France. L'armure que porte le donateur ne saurait non plus être très postérieure à cette date. En outre, Charles Hugonet de Saillant est né en 1469 et il a épousé Marguerite de Saligny en août 1505, aussi est-il probable qu'il fit reconstruire très tôt après cette date le chœur de l'église paroissiale de Viry dont son château de Saillant dépendait et que la commande du

⁶⁸ *Les vitraux de Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes. Corpus vitrearum*, Paris (CNRS), 1986, p. 107-109. Charles Hugonet de Saillant n'est pas, comme indiqué dans la courte notice, le petit-fils du chancelier, mais bien son fils.



Fig. 24: Registre central. Grandes armes de Charles Hugonet de Saillant (cl. JBV).

vitrail suivit de quelques années son mariage. La figuration de Judas en haut du réseau de cette verrière pourrait paraître surprenante, mais si Charles Hugonet a choisi de le faire représenter c'est sans aucun doute pour rappeler la trahison dont son père le chancelier fut l'objet et qui conduisit à son exécution.

Bien que fort dispersés aujourd'hui, il existe donc encore, certains méconnus, d'autres

jusqu'ici totalement inédits, de beaux témoignages des armoiries Hugonet à la fin du XV^e siècle et au début du siècle suivant.

Mes remerciements à Gael Chenard, directeur des Archives départementales de la Vienne, à Hanno Wijsman, à l'IRHT et à mon ami François-Charles Uginet, à Rome.

Résumé

Alors que pour des membres de familles de relativement second plan à la fin du XV^e siècle ou au début du suivant, on dispose de nombreuses sources héraudiques, tel ne paraît pas avoir été le cas pour les Hugonet en Bourgogne. Cette famille de juristes connue dès le XIV^e siècle a donné au siècle suivant Guillaume Hugonet, conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon, que le fils de ce dernier, Charles le Téméraire, nomma bailli du Charolais, puis chancelier de Bourgogne, résidant dans les Pays-Bas bourguignons, comme châtelain et vicomte d'Ypres. Son oncle, Étienne, avait été évêque de Mâcon et son frère Philibert, entré aussi dans les ordres et chanoine de Mâcon, fut élu à la tête de ce même évêché de Mâcon, puis nommé cardinal par le pape Sixte IV.

Guillaume Hugonet avait épousé Louise de Layé, issue d'une famille d'ancienne noblesse du Mâconnais et du Beaujolais. Les fonctions de Guillaume lui permirent d'augmenter considérablement sa fortune, acquérant terres et biens immobiliers en Flandre où il était notamment chargé de récolter les fonds et de recruter des troupes pour le duc, mais aussi en Bourgogne où il parvint à acquérir la seigneurie de Saillant dont il réédifia en partie l'important château. À la mort de Charles le téméraire, resté fidèle à sa fille et héritière Marie de Bourgogne, Guillaume Hugonet fut, à la suite des intrigues du roi de France Louis XI, l'objet de la vindicte des États de Flandre, emprisonné, jugé, condamné et exécuté à Gand le 3 avril 1477. Grâce en partie à son frère le cardinal, ses biens ne furent pas confisqués et de l'inventaire qui en fut fait pour sa veuve, on connaît la composition de son importante bibliothèque. Seul un petit nombre d'incunables et de manuscrits sont parvenus jusqu'à nous, tous portant ses armoiries, et reproduits dans cet article. Sa veuve lui survécut longtemps, car elle décéda en octobre 1506 à Ypres, où elle fut inhumée dans le chœur de la cathédrale Saint-Martin, sous un splendide tombeau en pierre noire de Tournai, portant sur sa face extérieure les armoiries parties Hugonet et Layé présentées par deux anges.

Le cardinal Philibert Hugonet possédait aussi livres et incunables, mais seul un de ces derniers est encore conservé à Paris, à la Bibliothèque Mazarine, qui comporte aussi ses armoiries enluminées. En revanche, a subsisté dans des archives privées un étonnant document, privilège qu'il octroya à Françoise de Chatelus, veuve de Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, pour lui permettre, compte tenu de son âge avancé, d'entendre les offices dans la chapelle du château de La Clayette, ne pouvant plus se rendre commodément à l'église paroissiale située à une demie-lieue. Ce privilège enluminé à Rome comporte les armoiries du cardinal et évêque de Mâcon et celles de Françoise de Chantemerle, scellé du sceau du cardinal, dont il n'existe plus qu'un autre exemplaire dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin.

Le chancelier avait acquis, entre 1463 et 1469, la seigneurie de Saillant, sur la commune de Viry qui échut à son fils Charles. Ce dernier y fit reconstruire, quelques années après avoir épousé en 1505 Marguerite de Saligny, le chœur de l'église paroissiale et dotée par lui d'un très beau vitrail où il est présenté, en armure et cotte d'armes, par son saint patron, Charlemagne, devant une image du Christ en « homme de douleur », tandis que sa femme, devant sainte Marguerite est elle aussi figurée en prière. Le registre inférieur de ce vitrail montre leurs armes respectives et la devise de Charles Hugonet de Saillant et de Marguerite de Saligny, le panneau central étant aux grandes armes de ce seigneur de Viry.

Zusammenfassung

Während für Mitglieder relativ zweitrangiger Familien am Ende des 15. Jahrhunderts oder zu Beginn des folgenden Jahrhunderts zahlreiche heraldische Quellen vorliegen, scheint dies bei den Hugonet im Burgund nicht der Fall gewesen zu sein. Diese seit dem 14. Jahrhundert bekannte Juristenfamilie brachte im folgenden Jahrhundert Guillaume Hugonet hervor, einen Berater des Herzogs von Burgund, Philipps des Guten, den dessen Sohn, Karl der Kühne, zum Vogt von Charolais und später zum Kanzler von Burgund ernannte und der in den Burgundischen Niederlanden als Schlossherr und Viscount von Ypern lebte. Sein Onkel Stephan war Bischof von Mâcon gewesen und sein Bruder Philibert, der ebenfalls in den Orden eingetreten war und Kanoniker in Mâcon war, wurde zum Oberhaupt des Bistums Mâcon gewählt und später von Papst Sixtus IV. zum Kardinal ernannt.

Guillaume Hugonet war mit Louise de Layé verheiratet, die aus einer alten Adelsfamilie aus dem Mâconnais und Beaujolais stammte. Durch seine Ämter konnte Guillaume sein Vermögen beträchtlich steigern. Er erwarb Land und Immobilien in Flandern, wo er unter anderem für die Beschaffung von Geld und die Rekrutierung von Truppen für den Herzog zuständig war, aber auch in Burgund, wo es ihm gelang, die Herrschaft Saillant zu erwerben, deren wichtige Burg er teilweise umbaute. Nach dem Tod Karls des Kühnen wurde Guillaume Hugonet, der dessen Tochter und Erbin Maria von Burgund treu geblieben war, infolge der Intrigen des französischen Königs Ludwig XI. zum Objekt der Rachsucht der Stände von Flandern. Er wurde eingesperrt, vor Gericht gestellt, verurteilt und am 3. April 1477 in Gent hingerichtet. Seinem Bruder, dem Kardinal, ist es zum Teil zu verdanken, dass sein Besitz nicht beschlagnahmt wurde. Aus dem Inventar, das für seine Witwe erstellt wurde, ist die Zusammensetzung seiner umfangreichen Bibliothek bekannt. Nur wenige Inkunabeln und Manuskripte sind uns erhalten geblieben, die alle sein Wappen tragen und in diesem Artikel abgebildet sind. Seine Witwe

überlebte ihn lange, denn sie starb im Oktober 1506 in Ypern, wo sie im Chor der Kathedrale Saint-Martin unter einem prächtigen Grabmal aus schwarzem Stein aus Tournai begraben wurde, das auf seiner Aussenseite die Wappen der Parteien Hugonet und Layé trägt, die von zwei Engeln dargestellt werden.

Kardinal Philibert Hugonet besass auch Bücher und Inkunabeln, aber nur eine dieser Inkunabeln wird noch in der Bibliothèque Mazarine in Paris aufbewahrt, die auch sein illuminiertes Wappen enthält. In einem Privatarchiv ist jedoch ein erstaunliches Dokument erhalten geblieben, ein Privileg, das er Françoise de Chatelus, der Witwe von Louis de Chantemerle, dem Herrn von La Clayette, erteilte, damit sie aufgrund ihres fortgeschrittenen Alters die Gottesdienste in der Kapelle des Schlosses von La Clayette hören konnte, da sie nicht mehr bequem in die eine halbe Meile entfernte Pfarrkirche gehen konnte. Dieses in Rom illuminierte Privileg enthält das Wappen des Kardinals und Bischofs von Mâcon und das von Françoise de Chantemerle und ist mit dem Siegel des Kardinals besiegelt, von dem nur noch ein weiteres Exemplar im Archiv der Abtei von Saint-Savin vorhanden ist.

Der Kanzler hatte zwischen 1463 und 1469 die Herrschaft Saillant in der Gemeinde Viry erworben, die an seinen Sohn Charles fiel. Dieser liess dort einige Jahre, nachdem er 1505 Marguerite de Saligny geheiratet hatte, den Chor der Pfarrkirche wieder aufbauen und von ihm mit einem sehr schönen Glasfenster versehen, in dem er in Rüstung und Waffenhemd von seinem Schutzpatron Karl dem Grossen vor einem Bildnis Christi als «Schmerzensmann» dargestellt wird, während seine Frau vor der heiligen Marguerite ebenfalls im Gebet dargestellt ist. Das untere Register dieses Fenseters zeigt ihre jeweiligen Wappen und das Motto von Charles Hugonet de Saillant und Marguerite de Saligny, während das mittlere Feld das grosse Wappen dieses Herrn von Viry zeigt.

Riassunto

Mentre numerose fonti araldiche sono disponibili per i membri di famiglie relativamente secondarie alla fine del XV secolo o all'inizio del secolo successivo, questo non sembra essere stato il caso degli Hugonets in Borgogna. Questa famiglia di avvocati, conosciuta dal XIV secolo, produsse nel secolo successivo Guillaume Hugonet, consigliere del duca di Borgogna, Filippo il Buono, che suo figlio, Carlo l'Ardito, nominò Balì di Charolais e poi Cancelliere di Borgogna, e che visse nei Paesi Bassi borgognoni come Signore del Castello e Visconte di Ypres. Suo zio Stefano era stato vescovo di Mâcon e suo fratello Filiberto, anch'egli entrato nell'Ordine e canonico a Mâcon, fu eletto capo della diocesi di Mâcon e poi fatto cardinale da papa Sisto IV.

Guillaume Hugonet era sposato con Louise de Layé, che proveniva da un'antica famiglia nobile del Mâconnais e del Beaujolais. Attraverso i suoi uffici, Guillaume riuscì ad aumentare considerevolmente la sua fortuna. Acquistò terre e beni immobili nelle Fiandre, dove si occupò, tra l'altro, di raccogliere denaro e reclutare truppe per il duca, ma anche in Borgogna, dove riuscì ad acquisire la signoria di Saillant, di cui ricostruì parzialmente l'importante castello. Dopo la morte di Carlo il Temerario, Guillaume Hugonet, che era rimasto fedele a sua figlia ed ereditiera Maria di Borgogna, divenne l'oggetto della vendetta dei possedimenti delle Fiandre a causa degli intrighi del re francese Luigi XI. Fu imprigionato, processato, condannato e giustiziato a Gand il 3 aprile 1477. Fu in parte grazie a suo fratello, il cardinale, che i suoi beni non furono confiscati. Dall'inventario redatto per la sua vedova, si conosce la composizione della sua vasta biblioteca. Solo pochi incunaboli e manoscritti sono arrivati fino a noi, tutti con il suo stemma e illustrati in questo articolo. La sua vedova gli sopravvisse a lungo, morendo nell'ottobre 1506 a Ypres, dove fu sepolta nel coro della cattedrale di Saint-Martin sotto una magnifica tomba di pietra nera di Tournai, che porta all'esterno gli stemmi dei partiti Hugonet e Layé, rappresentati da due angeli.

Anche il cardinale Philibert Hugonet possedeva libri e incunaboli, ma solo uno di questi incunaboli è ancora conservato nella Bibliothèque Mazarine di Parigi, che contiene anche il suo stemma miniato. Tuttavia, un documento sorprendente è stato conservato in un archivio privato, un privilegio che egli concesse a Françoise de Chatelus, la vedova di Louis de Chantemerle, il signore di La Clayette, affinché potesse ascoltare le funzioni nella cappella del castello di La Clayette a causa della sua età avanzata, poiché non poteva più camminare comodamente fino alla chiesa parrocchiale distante mezzo miglio. Questo privilegio, miniato a Roma, contiene lo stemma del cardinale e vescovo di Mâcon e quello di Françoise de Chantemerle ed è sigillato con il sigillo del cardinale, di cui rimane solo un'altra copia negli archivi dell'abbazia di Saint-Savin.

Tra il 1463 e il 1469, il cancelliere aveva acquistato il maniero di Saillant nel comune di Viry, che passò a suo figlio Charles. Quest'ultimo vi fece ricostruire il coro della chiesa parrocchiale alcuni anni dopo aver sposato Marguerite de Saligny nel 1505 e lo fece decorare da lui con una vetrata molto bella in cui è raffigurato in armatura e corazza dal suo patrono Carlo Magno davanti a un'immagine di Cristo come «Uomo dei dolori», mentre sua moglie è anche raffigurata in preghiera davanti a Santa Margherita. Il registro inferiore di questa finestra mostra i loro rispettivi stemmi e il motto di Charles Hugonet de Saillant e Marguerite de Saligny, mentre il pannello centrale mostra il grande stemma di questo signore di Viry.

